

**PROJET de résolution n° 1 soumis par la Présidence du PPE au  
Congrès du PPE, à St Julian's (Malte), 29-30 mars 2017**

**Pour une société cohésive : lutter contre l'extrémisme islamique**

Des sociétés ouvertes et tolérantes et la séparation de l'Église et de l'État sont des avancées majeures de l'histoire européenne et de la civilisation occidentale. Elles sont le fruit de notre héritage judéo-chrétien et des Lumières, de la culture de la cohésion, de la compréhension mutuelle et de la pensée critique. Ces progrès sont essentiels au succès de la civilisation occidentale. L'Union européenne est construite sur les valeurs fondamentales, notamment la démocratie, l'État de droit et le respect des droits fondamentaux. La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne consacre la liberté d'expression et de culte, ainsi que les droits à l'égalité. Ces valeurs et droits fondamentaux constituent le fondement de nos sociétés, et ils s'appliquent à tous, quels que soient leur origine, leur religion ou leur sexe. Tout au long de l'histoire, l'ouverture et la tolérance envers les autres cultures ont enrichi nos cultures et bénéficieront également à nos sociétés à l'avenir. Le PPE aspire à ce que nos sociétés soient accueillantes et que chacun s'y sente chez soi. Toutefois, nous devons définir nos valeurs — qui résultent de luttes séculaires qui ont fait de l'Europe ce qu'elle est devenue — comme base commune et condition préalable à l'appartenance à notre communauté. Dans de nombreux pays européens, les musulmans font partie intégrante de nos sociétés, et la plupart des musulmans d'Europe sont bien intégrés.

Cependant, nous devons lutter avec ferveur contre la tendance grandissante à la création de sociétés parallèles et à l'auto-ségrégation, encouragée par la propagation de l'islamisme au sein de certaines franges des communautés musulmanes d'Europe. L'islamisme est une idéologie théocratique dont l'objectif est la domination de la société dans son ensemble, une idéologie au sein de laquelle le droit doit se plier à la *charia* islamique. L'islamisme n'est donc pas en premier lieu question de spiritualité : il concerne avant tout le droit et s'oppose donc catégoriquement à notre engagement en faveur de la séparation de l'Église et de l'État au sein de nos sociétés. L'islamisme est souvent promu et financé par les États du Golfe tels que l'Arabie saoudite et le Qatar. Ces efforts ont souvent un objectif clairement politique. Ils risquent d'isoler encore davantage les musulmans des non musulmans et de faire l'apologie de la division et de l'intolérance. De plus, l'influence de la Turquie sur sa diaspora européenne, à travers son ministère des affaires religieuses (*Diyanet*) est de plus en plus inquiétante. La propagation de la haine envers les non musulmans, ainsi que la misogynie et le rejet de l'égalité entre tous les êtres humains et de la démocratie sont des aspects des courants salafiste et wahhabite de l'islam. Non seulement ces courants sont incompatibles avec l'ordre constitutionnel de nos pays, mais ils forment en outre la base idéologique du terrorisme djihadiste. Ces idéologies doivent donc être combattues avec davantage de vigueur. Elles sont contraires à la paix, aux droits humains et au développement du Moyen-Orient, et menacent la paix et l'intégration pacifique au sein de nos sociétés. Nous devons plutôt encourager un islam rationnel propice au libre arbitre et à la raison humaine, en Europe et dans le monde, qui est en phase avec les valeurs de droits de l'Homme universels et de démocratie libérale.

La liberté de culte est une valeur européenne importante et doit être protégée pour l'ensemble des religions. Il ne faut cependant pas que ce principe outre passe d'autres valeurs de base sur lesquelles nos sociétés sont également fondées. La liberté de religion s'arrête là où elle empiète sur d'autres principes de base, à savoir le droit de nos sociétés et la sécurité des résidents de nos pays.

Nos systèmes éducatifs doivent se focaliser davantage sur l'enseignement de valeurs européennes telles que la tolérance, la liberté de culte, la séparation de l'Église et de l'État et l'égalité entre les hommes et les femmes. L'expérience a montré que l'intégration en soi doit aller au-delà de la simple participation à la communauté ou la seule maîtrise de la langue du pays d'accueil : elle est plus efficace lorsque les nouveaux-venus respectent et adoptent nos valeurs, nos droits et nos devoirs. Nous devons mettre tout en œuvre pour donner à chacun la chance de pleinement participer à nos sociétés, à travers des programmes qui visent à intégrer les nouveaux arrivants au sein de nos marchés de l'emploi et de nos systèmes éducatifs, en accordant une attention particulière à la participation des femmes. En reconnaissant le rôle des femmes dans l'intégration, nous gagnons également à cette cause des alliés plus solides.

L'intégration des immigrants est devenue une priorité politique qui doit être poursuivie non seulement dans divers domaines politiques, mais également à différents niveaux de compétence (Union européenne et échelon national, régional et local) et en impliquant et en confiant des responsabilités à des acteurs non gouvernementaux tels que les organisations de la société civile — notamment celles qui collaborent avec les diasporas et les communautés immigrantes qui adoptent clairement nos valeurs, nos lois et nos principes et celles qui sont issues de ces diasporas et des communautés.

Le PPE appelle :

- À une action internationale et européenne plus efficace dans la lutte contre l'EI/Daesh et d'autres groupes djihadistes-salafistes en Syrie, en Libye et en Irak, afin que les idéologies islamistes perdent leur « base » et leurs camps d'entraînement djihadistes ;
- À lutter contre toutes les idéologies religieuses incompatibles avec nos valeurs occidentales, y compris les idéologies salafiste et wahhabite au cœur de l'action de l'EI/Daesh, en coopération avec les pays et les institutions du sud de la Méditerranée ;
- À renforcer la politique européenne de lutte contre le terrorisme et le radicalisme et à encourager la coopération des États membres dans ce domaine ;
- À ce que les États membres accordent en toute priorité une protection aux groupes vulnérables dans les camps de réfugiés et les centres d'accueil ;
- À renforcer le contrôle des frontières Schengen extérieures en améliorant l'accès aux bases de données existantes, ainsi qu'en améliorant et en renforçant les ressources humaines et l'équipement technique actuellement disponibles aux frontières, afin de garantir des contrôles efficaces (y compris pour les armes), tout en préservant la liberté de mouvement au sein de l'Union européenne ;
- À renforcer la collaboration et l'échange d'informations entre Europol et les services de sécurité et d'information de tous les États membres, ainsi qu'à améliorer les ressources techniques et humaines d'Europol, afin de permettre l'adoption efficace de politiques de suivi (en particulier en ce qui concerne les retours) ;

- À améliorer la coopération entre les États membres de l'Union européenne et le centre d'excellence du Réseau européen de sensibilisation à la radicalisation : par exemple, en échangeant des données sur les combattants étrangers de retour afin de prévenir et de contrer la radicalisation au niveau des communautés ;
- À reconsidérer les politiques de l'Union européenne par rapport aux pays qui financent le terrorisme islamique ;
- À assurer la supervision, par les autorités des États membres, du financement par des entités étrangères de mosquées et d'associations islamiques, et à interdire ces fonds dès qu'il y a matière à conclure qu'ils pourraient contribuer au radicalisme, à l'extrémisme, à la violence ou même au terrorisme dans nos pays. Nous appelons au contraire à promouvoir un islam rationnel, en Europe et dans le monde, qui met l'accent sur le libre arbitre et la raison humaine, en ligne avec les valeurs de droits humains universels et de démocratie libérale ;
- À interdire toute tentative de mettre en place des systèmes judiciaires parallèles (« conseils de charia »), car ils font fi du principe d'égalité et d'autres principes de base consacrés dans nos constitutions ;
- À interdire les voiles intégraux (tels que la *burqa* et le *niqab*) dans les lieux publics, pour des raisons de sécurité et parce que voir le visage d'autrui fait partie intégrante de l'interaction humaine en Europe ;
- À éviter les concentrations de milliers de ressortissants de pays tiers dans un même lieu, car elles entravent l'intégration et l'assimilation par la société européenne en général ;
- À encourager les citoyens musulmans de l'Union européenne et à leur donner les moyens de promouvoir un islam rationnel tolérant, critique et pacifique, conformément aux valeurs de nos sociétés et au droit de nos pays ;
- À ce que les bases et les dispositions légales de l'islam soient considérées par l'État au même titre que celles d'autres religions ;
- À promouvoir des valeurs universelles consacrées dans la Charte européenne des droits fondamentaux, en particulier dans le contexte du système éducatif (par exemple à travers l'éducation civique) ;
- À renforcer les relations entre les musulmans et les non musulmans afin d'encourager le dialogue et le débat, ainsi qu'à dépasser les tensions et à construire des projets plus solides ensemble ;
- À renforcer les initiatives interconfessionnelles afin d'encourager les communautés religieuses à interagir de manière ouverte, constructive et pacifique ;
- À améliorer la coordination au niveau de l'Union européenne entre tous les niveaux de gouvernement dans la conception, la mise en œuvre et la dissémination des bonnes pratiques d'intégration ;
- À garantir la corrélation entre les prestations de sécurité sociale accordées par les États membres aux nouveaux arrivants de pays tiers et le respect des exigences d'intégration obligatoire ;
- À introduire et à élargir les études islamiques au sein des États membres. Il convient que les enseignants et les imams européens soient éduqués afin que les leçons et les sermons demeurent conformes aux valeurs de sociétés ouvertes et tolérantes de promotion d'un

esprit de citoyenneté dans les États membres de l'Union européenne, sur la base d'un patriotisme inclusif et ouvert ;

- À ce que la Commission européenne et les États membres mettent à la disposition de la société civile, notamment les organisations de femmes et de défense des droits humains, des financements et d'autres ressources pour l'assistance, la promotion de l'inclusion, et l'élaboration de programmes de sensibilisation aux droits humains et aux questions de genre ;
- À nouer des liens au sein des communautés musulmanes afin de renforcer la confiance ;
- À lutter contre la discrimination, en particulier sur le marché du travail. Nous appelons d'une part à la création d'emplois et d'opportunités, en particulier pour les communautés migrantes et les personnes d'origine étrangère, qui souffrent de taux de chômage bien plus élevés que la moyenne, et, de l'autre, à créer des mesures d'incitation à la recherche d'emploi en liant les allocations au travail ;
- À renforcer le travail de prévention au sein des quartiers vulnérables à travers le travail social et les politiques communautaires, mais également en promouvant les associations sportives et en proposant des activités aux jeunes ;
- À accorder une importance particulière aux femmes d'origine migrante, en concevant l'éducation tant pour elles que pour les hommes et en mettant au point des programmes d'emploi ;
- À ce que les États membres soutiennent une insertion rapide sur le marché de l'emploi des nouveaux migrants en évaluant rapidement leurs compétences et leurs qualifications, ainsi qu'en leur proposant une formation linguistique, en leur enseignant l'esprit d'entreprise et d'autres qualifications requises, ainsi qu'en leur donnant des conseils spécifiques ;
- À utiliser intelligemment les instruments de financement de l'Union européenne afin de garantir que l'intégration des réfugiés sur le marché du travail soit couronnée de succès ;
- À adopter des mesures et à prévenir la radicalisation dans les écoles et au sein des universités ;
- À mettre au point des programmes afin de lutter contre la radicalisation en milieu carcéral et de la prévenir ;
- À mettre au point des programmes afin de lutter contre la radicalisation sur l'internet et dans les médias sociaux et de la prévenir, y compris à travers une stratégie de riposte ;
- À s'accorder sur une définition européenne commune de contenu illégal sur l'internet, en encourageant l'ensemble des États membres à mettre en place des unités de surveillance d'internet au niveau national sous l'égide d'Europol et, à long terme, à soutenir la création, au sein de cette dernière, d'une cellule européenne responsable du retrait du contenu illégal de l'internet, tout en respectant et en promouvant le droit à la liberté d'expression ;
- À mettre au point des programmes scolaires qui encouragent un sentiment d'appartenance plus forte à nos sociétés et à nos identités culturelles ;
- À imposer la participation de l'ensemble des étudiants aux activités scolaires telles que le sport et les cours de natation et à éviter dans tous les cas les exemptions pour raisons religieuses : le programme scolaire s'applique à tous quelles que soient leurs origines ou leurs croyances. L'organisation d'activités propices à nouer des liens, telles que des voyages scolaires et une éducation civique, est propice à une meilleure intégration de la jeunesse au sein des communautés locales.

- À créer un solide mécanisme d'évaluation afin d'assurer le suivi des politiques d'intégration mises en œuvre et d'en mesurer l'efficacité.